



Oradour-sur-Vayres, le 4 octobre 2021

87150 Oradour sur Vayres  
Tèl : 05 55 78 23 97

**Compte rendu réunion du 30 septembre 2021 – 18h**  
**Vayres**

Nombre de délégués  
en exercice : 20  
Présents : 13  
Excusés : 0  
Votants : 13  
Quorum : 11

- ***Attribution marché Remplacements de canalisations***

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé au début du mois de septembre. Deux entreprises ont proposé une variante en PVC, cependant, la commission d'appel d'offres a décidé de ne pas présenter ces offres au conseil syndical.

Secteurs	Pradeau tp / CMC TP	Cise TP
Lot 1 : la Pouméroulie (Oradour)	168 353 € HT	/
Lot 2 : Les Monts Prun (Vayres)	118 876,50 € HT	/
Lot 3 : Puymoreau la Pouze (Oradour)	110 967,50 € HT	/
Lot 4 : La Féranchie (Chéronnac)	/	52 796 € HT
Lot 5 : Tamisac (Champagnac)	/	77 583 € HT
Lot 6 : Rousserie Borderie (Maisonnais)	121 659 € HT	/

Le groupement CMC / Pradeau est retenue pour réaliser les lots 1, 2, 3 et 6.

L'entreprise Cise TP est retenue pour les lots 4 et 5.

Ces travaux sont financés en moyenne à 65% par l'Etat (DETR) et les Agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne.

Le début des travaux est programmé pour le début d'année 2022.

- ***Présentation du RPQS 2020***  
Document joint

- **Demandes de subventions**

Deux demandes sont déposées aux CTD :

- création d'une station de traitement des pesticides, montant estimatif de 930 668 € HT
- création d'une extension de réseau à Champsac, montant estimatif de 23 939,15 € HT

Une demande à la DETR :

- création d'une station de traitement des pesticides, montant estimatif de 930 668 € HT

- **Assurances multirisques et véhicule**

Le contrat avec la Maif arrive à son terme au 31 décembre 2021.

Une nouvelle proposition a été faite par la Maif :

- Assurance multirisque permettant d'assurer les biens immobiliers du syndicat contre, entre autres, le vol, l'incendie, les dégâts des eaux etc... → cotisation de 1126,65€TTC
- Assurance tous risques véhicule C1 → cotisation annuelle de 404,18 € TTC

Le conseil syndical souhaite bénéficier d'un devis pour assurer le véhicule au tiers et non tous risques. La décision est donc reportée au prochain conseil.

- **Décision modificative au budget n°1 (DM)**

Monsieur le Président fait part au comité syndical qu'il y aurait lieu de prévoir une ouverture de crédits sur le budget de l'exercice 2021 afin de régulariser le montant des amortissements (détails dans la délibération 2021-14). Ces opérations impliquent les modifications suivantes :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
+ 2681 €	+ 2681 €	+ 3843 €	+ 3843 €